



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Date de la convocation : 01 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

DÉLIBÉRATION N°190219_009
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE »

DÉLIBÉRATION N°190219_009
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote de création du Budget annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

Vu le vote du Contrat de Partenariat selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde conclue avec le Syndicat mixte Gironde Numérique en date du 07 mars 2012,

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde conclue avec le Syndicat mixte Gironde Numérique en date du 24 janvier 2014,

Vu la résiliation du Partenariat Public Privé par vote du Comité Syndical en date du 20 octobre 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique décidant d'un changement de mode de gestion du service public local des communications électroniques en approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole et Ville de Libourne,

Vu la délibération d'ambition numérique du Conseil Départemental de la Gironde pour le Très Haut Débit,

Considérant le projet «Haut Méga» relatif à la couverture Très Haut Débit (THD) du territoire de la Gironde Hors Bordeaux Métropole et hors ville de Libourne,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu le vote de la convention de Délégation de Service Public selon les règles des AP/CP par délibération en date du 20 mars 2018,

Vu la délibération de reprise des résultats 2018 en date du 19 février 2019,

DÉLIBÉRATION N°190219_009 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

I - Exposé des motifs

Le Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du Syndicat mixte Gironde Numérique est dédié au projet « Gironde Haut Méga » en lien avec la Délégation de Service Public (RIP 2G).

Le Budget primitif 2019 lié au projet « Gironde Haut Méga » retrace :

- Les flux en dépenses et recettes relatifs à la Délégation de Service Public
 - Subventions à verser au délégataire
 - Redevances perçues du délégataire
- Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par Gironde Numérique (inclusion numérique et sites publics...)
- Les investissements relatifs aux usages innovants
- Les crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Les crédits relatifs au remboursement des charges en ressources humaines et frais annexes pesant sur le budget principal et en relation avec le projet « Gironde Haut Méga »
- Les flux relatifs au remboursement de la dette portée par Gironde Numérique pour le financement :
 - De la résiliation du Partenariat Public Privé effectuée courant 2018
 - Du versement de la subvention publique à effectuer auprès délégataire.
- Les contributions des membres via fonds de concours en investissement
 - Département de la Gironde et EPCI

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget Primitif est voté avec une reprise des résultats de l'année 2018.

Le projet de Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 45 324 543,63 euros, se décomposant en :

- 9 471 740,63 euros en section d'exploitation,
- 35 852 803 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses d'un montant total de 9 471 740,63 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 932 470,63 euros,
 - Emplois des redevances versées par le délégataire (frais de contrôles, usages numériques notamment)
- Chapitre 012 (charges de personnel) pour 595 000 euros,
 - Remboursement au budget principal des charges en ressources humaines qu'il supporte pour le compte du SPIC

DÉLIBÉRATION N°190219_009
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE »

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 1 000 euros,
- Chapitre 66 (charges financières) pour 350 000 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 367 520 euros,
 - Inclusion numérique

Opérations d'ordres :

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 7 225 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 750 euros.

Les recettes d'un montant total de 9 471 740,63 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Redevances DSP pour 550 925 euros,

Opérations d'ordres :

- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 3 180 000 euros,
- Excédent d'exploitation reporté pour 5 740 815,63 euros.

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 35 852 803 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 4 342 510,09 euros (dont RAR 2018 de 82 800 euros compris),
 - Prévision de travaux hors DSP
- Chapitre 27 pour 13 596 184 euros,
 - Subvention prévisionnelle de 1^{er} établissement (raccordements compris) à verser au délégataire (selon CP 2019 votée le 19 février 2019)

Opérations d'ordres :

- Chapitre 040 (amortissement des subventions d'équipement) pour 3 180 000 euros,
- Solde d'investissement N-1 reporté pour 14 734 108,91 euros.

Les recettes d'un montant total de 35 852 803 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Subventions d'investissement reçues pour 2 422 222 euros
 - Dont Département de la Gironde pour 1 099 222 euros,
 - Dont EPCI pour 1 323 000 euros,
- Emprunt bancaire pour un montant de 22 285 000 euros (dont Restes A Réaliser 2018 de 15 000 000 d'euros)
 - Financement des investissements réalisés dans le cadre de la DSP et hors DSP
- Créance sur membres d'un montant de 3 919 831 euros pour le remboursement de l'emprunt relatif à la résiliation du Partenariat Public Privé

DÉLIBÉRATION N°190219_009
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE »

- Dont Département de la Gironde pour 3 590 000 euros,
- Dont EPCI pour 329 831 euros,

Opérations d'ordres :

- Virement de la section de fonctionnement pour 7 225 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 750 euros,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Annexe : page signature

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Aménagement numérique du ter

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Le Président,
 A Bordeaux, le 19/02/2019
 Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
 A Bordeaux, le 19/02/2019

Date de convocation : 01/02/2019

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Bordeaux, le